

N° 96 Z.i.P.

Honoris du service rural

travaux d'eau

dir. G. de l'Agriculture  
de G. Yvels.

Service du service rural, G. Yvels -

M. et approuvé  
par M. le Préfet de G. Yvels -  
le 23.1.58 -

Le Préfet  
Louis Le Driest

Le 1. chargé de l'ouvrage -

J. B. Besson

La commune de dudres a eu le fait d'œuvre de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la zone industrielle privée, la surveillance de travaux a été confiée au service du service rural, de travaux et de forêts.

Les honoraires dus à ce service s'élèvent à la somme de 7160 F (voir liquidatif n° 1 en date du 1er Août 1967)

Le Conseil autorise le Maire à encaisser cette somme due par la Société Publique de dudres, par l'intermédiaire de l'Entreprise SARRAYE, adjudicataire de travaux et à la reverser au service du service rural, de travaux et de forêts.